

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 JUIN 2023
COMMUNAUTE DE COMMUNES ASTARAC ARROS EN GASCOGNE

Délibération n°2023/44 du 22 Juin 2023

Nombre de Conseillers : 53
En exercice : 53
Quorum : 27
Présents : 37
Absents : 16
Votants : 37
-dont « pour » : 37

L'an deux mille vingt-trois, le 22 juin à 20h30, se sont réunis à la salle des fêtes de la commune de Berdoues, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne sous la présidence de Madame Céline SALLES, Présidente, dûment convoqués le 15 juin 2023.

Présents : M Esterez, R Sassoli, P Laprebende, S Lahille, , JC Dazet, C Salles, C Falceto, D Pomies, C Verdier, P Ducombs, M Moura, B Sarrelabout, C Bonnassies, F Thiroit, C Daujan, C Abadie, JJ Maumus, , C Ladois, JF Daubian, P. Baron , JM Le Mao , J Puch Nedelec, JF Doz, V Cyriaque, P Taran, , A Bourdalle ,O Vendome, P Cano, L Soriano, JM Laffitte, JF Abadie, C. Bousquet, D Jove, D.Tugaye, F Monserrat, M Nogues, F Gouzenne,

Absents excusés :

Absents non excusés, L Aguer Costes, J Bernichan,, M Doneys, F Dupouey, A Fonvielle, , JN Jammet, JC Laborie, JP Magni, C Mailhos , B.Molina Lazarre, G Pujos, M Raber, G Tanques, H Tujague, JC Verdier, M Ulian

Secrétaire de séance : , A Bourdalle

Objet : Modification du tableau des emplois de la Communauté de Communes

La Présidente expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du 12 juillet 2022 modifiant le tableau des effectifs de la Communauté de Communes au 1^{er} septembre 2022,

Considérant qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant les propositions ci-dessous validées par le Comité Social Territorial réuni en séance le 31 mai 2023,

Considérant qu'il est nécessaire de :

- Créer des emplois permettant de répondre à l'évolution des services,
- Supprimer des emplois et de les transférer au CIAS suite à des changements de mission liés à l'obtention de nouveaux diplômes,
- Modifier des emplois suite à une re-ventilation de postes,

il est proposé à l'assemblée la création, la suppression et les modifications des durées hebdomadaires des postes suivants :

- a) Poste 22 CC : adjoint d'animation / mission : animateur / temps hebdomadaire : 19h
 - Suppression du poste
 - Transfert du poste vers le tableau des emplois du CIAS
 - Changement de missions de l'agent en poste suite à l'obtention du BAFA

- b) Poste 30 CC : adjoint technique / missions : cuisinier, animation cantine / temps hebdomadaire : 29h
 - Augmentation du temps hebdomadaire : passage à 30h
 - Poste déjà sur ce temps hebdomadaire depuis + d'un an suite à la mise en place du suivi du marché alimentaire

- c) Poste 45 CC : adjoint techn. / missions : agent de service, portage repas / temps hebdomadaire : 11h
 - Augmentation du temps hebdomadaire : passage à 23h

- Changement d'affectation pour l'agent en poste (Villecomtal)
- d) Poste 61 CC : adjoint technique / missions : agent d'entretien et pl
- Augmentation du temps hebdomadaire : passage à 22h
 - Remplacement de l'agent assurant le suivi du marché alimentaire
- e) Création du poste 64 CC
- Emploi : Chargé Urbanisme suite à la prise de compétence le 09/05/2023
 - Grade : Ingénieur / Catégorie A
 - Temps hebdomadaire : 35h00
- f) Création du poste 65 CC
- Emploi : Chargé de communication
 - Grade : Adjoint administratif / Catégorie C
 - Temps hebdomadaire : 35h00.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **décide** :

- **d'approuver** la création, la suppression et la modification des temps hebdomadaires des postes cités ci-dessus,
- **de fixer** comme suit les effectifs du personnel de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne à compter du 1^{er} août 2023 :

NOMBRE de POSTES	Nbre de contrats	N° de Poste	Emplois	Effectif	Durée hebdo	Cadre d'emplois des fonctionnaires pouvant occuper les emplois
1	2 CC+CIAS	1 CC	Directeur Général	1	34 h	Attaché
2	1	2 CC	Directeur Adjoint	1	35 h	Attaché
3	1	3 CC	Directeur des Ressources Humaines	1	35 h	Attaché
4	1	5 CC	Responsable Pôle Développement	1	35 h	Animateur territorial
5	1	6 CC	Assistante administrative	1	35 h	Adjoint administratif
6	1	7 CC	Agent de gestion comptable	1	35 h	Adjoint administratif
7	1	8 CC	Assistante de Gestion R.H.	1	35 h	Adjoint administratif
8	1	9 CC	Assistante de Direction	1	35 h	Adjoint administratif
9	1	10 CC	Agent accueil polyvalent	1	30 h	Adjoint administratif
10	1	11 CC	Assistante administrative	1	35 h	Adjoint administratif
11	1	12 CC	Assistante administrative	1	28 h	Adjoint administratif
12	1	13 CC	ATSEM	1	35 h	ATSEM
13	1	14 CC	ATSEM	1	35 h	ATSEM
14	1	15 CC	ATSEM	1	34 h	ATSEM
15	1	16 CC	ATSEM	1	30 h	ATSEM
16	1	17 CC	ATSEM	1	31 h	ATSEM
17	1	18 CC	ATSEM	1	35 h	Adjoint Technique
18	1	19 CC	ATSEM	1	23 h	ATSEM
19	1	20 CC	ATSEM	1	30 h	ATSEM
20	1	22 CC	Agent d'entretien	1	19 h	Adjoint technique
21	1	24 CC	Agent d'entretien	1	28 h	Adjoint Technique

22	1	25 CC	Agent d'entretien	1		
23	1	26 CC	Responsable Cuisine centrale	1		
24	1	27 CC	Chauffeur de bus / Agent technique	1	35 h	Adjoint Technique
25	1	28 CC	Technicien logistique	1	35 h	Adjoint Technique
26	1	29 CC	Cuisinier	1	35 h	Adjoint Technique
27	1	30 CC	Cuisinier	1	29 h	Adjoint Technique
28	1	31 CC	Cuisinier	1	30 h	Adjoint Technique
29	1	32 CC	Cuisinier	1	35 h	Adjoint Technique
30	1	33 CC	Cuisinier	1	35 h	Adjoint Technique
31	1	34 CC	Cuisinier	1	35 h	Adjoint Technique
32	2 CC+CIAS	37 CC	Assistante administrative	1	15 h	Adjoint Technique
33	1	38 CC	Agent de service	1	28 h	Adjoint Technique
34	2 CC+CIAS	39 CC	Agent de service	1	14 h	Adjoint Technique
35	2 CC+CIAS	40 CC	Agent de service	1	14 h	Adjoint Technique
36	1	41 CC	Agent d'entretien	1	34 h	Adjoint Technique
37	1	42 CC	Agent d'entretien	1	22 h	Adjoint Technique
38	1	43 CC	Agent d'entretien	1	18 h	Adjoint Technique
39	1	44 CC	Agent d'entretien	1	10 h	Adjoint Technique
40	1	45 CC	Agent de service et portage	1	11 h	Adjoint Technique
41	1	47 CC	Agent d'entretien	1	7 h	Adjoint Technique
42	1	48 CC	Agent d'entretien et accompagnateur bus	1	25 h	Adjoint Technique
43	1	51 CC	Responsable du service des finances	1	35 h	Rédacteur territorial Adjoint administratif
44	1	52 CC	Agent d'accueil MSAP	1	35 h	Adjoint administratif
45	1	53 CC	Agent de gestion comptable	1	35 h	Adjoint administratif
46	1	54 CC	Agent de développement touristique	1	35 h	Technicien territorial
47	1	55 CC	Technicien infographiste	1	35 h	Technicien territorial
48	1	56 CC	Responsable Pôle Développement	1	35 h	Attaché
49	1	57 CC	Agent de développement de filiales EnR locales	1	35 h	Technicien territorial
50	1	58 CC	Agent de développement économique	1	35 h	Technicien territorial
51	1	59 CC	Chargé de coopération territoriale	1	35 h	Animateur territorial
52	1	60 CC	Assistante de Gestion RH	1	35 h	Rédacteur territorial
53	1	61 CC	Agent d'entretien	1	20 h	Adjoint technique
54	1	62 CC	Chargé animation réseau lecture publique	1	14 h	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques
55	1	63 CC	Chargé développement agriculture	1	35 h	Technicien territorial
56	1	64 CC	Chargé Urbanisme	1	35 h	Ingénieur
57	1	65 CC	Chargé de Communication	1	35 h	Adjoint administratif

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Envoyé en préfecture le 27/06/2023

Reçu en préfecture le 27/06/2023

Publié le

ID : 032-200035756-20230622-20230622_CC_5-DE



Pour extrait con
La Présidente,


Céline SALLES



Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu :

- de sa réception en sous-préfecture de Mirande le
- et de sa publication le

La Présidente :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU – Villa Noulbos – Cours Lyautey – BP 53 – 64010 PAU Cedex dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification ou publication soit par dépôt direct à l'accueil de la juridiction, soit par envoi postal de préférence en recommandé avec accusé de réception soit sur le site www.telerecours.fr.